

Clairmont et sa fille, Fontaine-Daniel : deux fondations claravalliennes dans le Bas-Maine (1150-1204)

*Clairmont and its daughter, Fontaine-Daniel: two claravallian foundations in
Bas-Maine (1150-1204)*

Jean-René Ladurée



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2656>

DOI : 10.4000/abpo.2656

ISBN : 978-2-7535-2921-2

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2013

Pagination : 135-151

ISBN : 978-2-7535-2919-9

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Jean-René Ladurée, « Clairmont et sa fille, Fontaine-Daniel : deux fondations claravalliennes dans le Bas-Maine (1150-1204) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 120-3 | 2013, mis en ligne le 30 septembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2656> ; DOI : 10.4000/abpo.2656

Clairmont et sa fille, Fontaine-Daniel : deux fondations claravalliennes dans le Bas-Maine (1150-1204)

Jean-René LADURÉE

Doctorant en histoire médiévale sous la direction de Daniel PICHOT, Centre de Recherches Historiques de l'Ouest (CERHIO UMR 6258), université Rennes 2, chargé de cours en histoire médiévale à l'UCO Laval (53) et Arradon (56)¹

Les recherches portant spécifiquement sur les fondations d'abbayes cisterciennes se heurtent régulièrement au silence des sources contemporaines. Ainsi, René Locatelli a déjà brillamment rappelé l'ambiguïté de la notion de fondation qui « selon les critères retenus (décision initiale, installation du premier groupe de moines, inauguration des bâtiments), amène les auteurs à proposer des dates variables² ». Le Bas-Maine n'échappe pas à cela. Plusieurs abbayes cisterciennes couvrent cette région de confins : l'abbaye de Clairmont et sa fille, Fontaine-Daniel, respectivement fondées en 1150 et 1200, peuvent constituer des cas d'exemplarité. Leur étude conjointe permet de revenir sur l'ambiguïté même de l'acte fondateur oscillant entre désir religieux et volonté politique. Pourtant, les différentes stratégies de fondation ne doivent pas uniquement être envisagées sous l'angle du seigneur fondateur, mais aussi et surtout comme le reflet d'une réflexion épiscopale et monastique. À ce titre, l'étude détaillée du transfert de l'abbaye de Notre-Dame de Clairret de son premier site à celui de Fontaine-Daniel permet d'éclairer la question des stratégies monastiques de choix du site d'implantation.

L'ambiguïté de l'acte fondateur : désir religieux et volonté politique ?

La première question relative à la fondation même d'une abbaye est celle de la motivation qui préside à cet acte. Si chaque abbaye a ses spé-

1. Thèse en cours : *Les abbayes cisterciennes et le Bas-Maine entre coopération et conflits féodaux du XI^e au XVI^e siècle : l'exemple de Savigny et des abbayes claravalliennes*.

2. LOCATELLI, René, « L'expansion de l'ordre cistercien », *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité. Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon*, Paris, Éditions du Cerf, « Sources Chrétiennes » (380), 1992, p. 103-140, p. 105.

cificités, deux aspects – le politique et le religieux – reviennent systématiquement, sans qu'il soit véritablement possible de distinguer lequel a été l'élément principal dans le déclenchement de la fondation.

Un acte seigneurial complémentaire de l'enchâtellement...

Le contexte politique comtal joue un rôle important dans l'installation des moines blancs³. Dans le Maine, fonder une abbaye participe à l'extension et à la sacralisation de la sphère d'influence du seigneur fondateur. Les moines sont alors clairement envisagés par les seigneurs comme de véritables agents de leur *dominium*. La fondation religieuse de Clairmont semble ainsi plus largement à replacer dans le contexte politique comtal : en 1129, le château de Meslay-du-Maine possédé par Guy IV, seigneur de Laval jusqu'en 1142 au plus tard, est rasé par Geoffroy Plantagenêt en représailles d'une coalition contre son suzerain. Guy finit alors par demander le pardon de Geoffroy. En 1151, Geoffroy meurt à Château-du-Loir et son fils Henri II d'Angleterre lui succède. Le contexte évolue donc de nouveau. Henri II semble avoir pardonné à la famille de Guy IV. En tout cas, il nomme son fils, Guy V, gouverneur de Touraine, du Maine et de l'Anjou en 1162. Mais les rapports ne sont pas si simples : en 1158, Guy V est emprisonné à Rouen et il compte parmi les révoltés manceaux contre Henri, en 1166 et en 1173⁴. Le pouvoir comtal s'affirme donc de nouveau et la fondation d'une abbaye par Guy V a pu apparaître comme un moyen parmi d'autres d'optimiser son autorité, sa puissance et son image face à une autorité comtale à la fois grandissante et lointaine. Le seigneur de Laval trouve ainsi une marque de légitimité au travers d'une fonction bienfaitrice traditionnellement attribuée à ses suzerains comtaux. La fondation de Fontaine-Daniel renvoie quant à elle au changement d'alliance des lignages du Maine et illustre bien le jeu des institutions féodales envisagées par la royauté française. Avant 1189, le seigneur de Mayenne, Juhel III, qui regarde vers la Bretagne, a épousé Gervaise de Dinan, fille d'Alain, frère d'André II de Vitré. Au décès de son beau-père en 1197, il récupère la domination sur la terre de Dinan. Dans la foulée, il donne aux moines de Clairmont sa métairie de la Herperie pour y installer des moines – le projet d'abbaye est déjà envisagé – et en 1204, devenu baron du roi Philippe Auguste, il leur cède le lieu définitif de Fontaine-Daniel dans sa forêt de Salair⁵. Dans le Maine, les diverses fondations cisterciennes doivent donc préférentiellement être envisagées comme un renforcement de l'aristocratie locale qui voit dans ces nouvelles

3. DOUZOU, Alain, « Les cisterciens, agents du pouvoir », *Revue du Rouergue*, 65, 2001, p. 69-85.

4. Pour un retour plus détaillé sur ces épisodes, cf. PICHOT, Daniel, *Le Bas-Maine du x^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Mayenne, 1995, p. 189-192 et 292-299.

5. BARRIERE, Bernadette et HENNEAU, Marie-Élisabeth (dir.), *Cîteaux et les femmes. Rencontres à Royaumont [1998]*, Paris, Créaphis, 2001, p. 159.

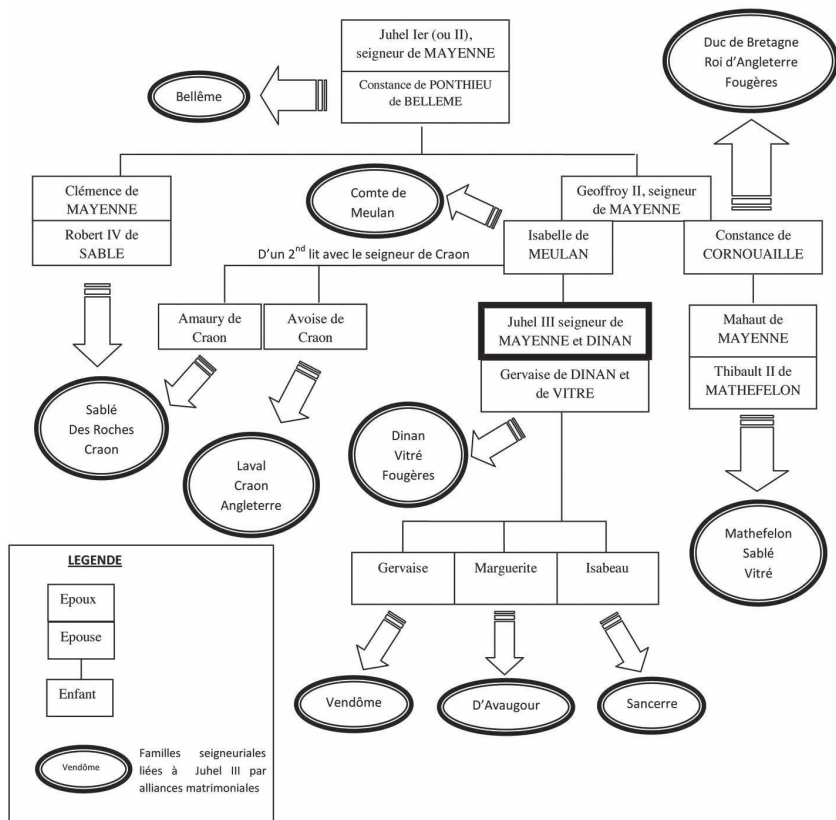
abbayes de vrais *instrumenta regni* aux dépens du pouvoir comtal⁶. Les cisterciens contribuent à renforcer et légitimer les pouvoirs locaux.

Dans cet objectif d'affirmation du pouvoir seigneurial, Clairmont permet également à la famille de Laval de s'imposer face à la famille de Vitré à l'ouest. Cette fondation s'intègre même plus largement dans une véritable politique programmatique de grignotages aux dépens des barons vitréens. Daniel Pichot a déjà démontré que la localisation même de certains biens cédés à l'abbaye à seulement quelques kilomètres de cette ville en est un indice patent. Ce dernier a également rappelé que les Laval ont rapidement voulu contrôler les espaces vides séparant leur château de la frontière mancello-bretonne. Pour cela, dès la fin du XI^e siècle au plus tôt, ils firent ériger sur cette frontière leur forteresse de la Gravelle, manifestation architecturale de leur puissance face à la Bretagne, et la consolidèrent par la création d'un village. Ce projet est complété par un bourg offert à Marmoutier. La fondation de Clairmont par Guy V vient clairement compléter ce dispositif. Pourtant, la liste des souscripteurs de la charte de 1152 permet de comprendre que le seigneur de Vitré n'est pas la seule cible de cette fondation. Tout comme pour Fontaine-Daniel, cette liste est clairement compartimentée en deux catégories identifiables : d'un côté, se trouvent les clercs, en premier lieu l'abbé-père et celui d'une abbaye voisine. Le premier à souscrire cette charte est Pierre, abbé de Buzay, également fille de Clairvaux. La présence de ce religieux permet d'affirmer que l'abbaye n'a pas pu être fondée en 1152 comme l'indique la charte, mais bien en 1150 au plus tard, année durant laquelle cet abbé est remplacé à la tête de l'abbaye bretonne. La charte n'est donc pas le témoignage de la fondation, mais bien de sa confirmation. Puis viennent les laïcs. La cartographie de leur implantation montre classiquement la mise en œuvre d'un réseau vassalique concerné par la fondation même si la proximité au seigneur de Laval n'explique pas à elle seule la présence de ces hommes.

Enfin, chacune des fondations du Bas-Maine est la traduction et le couronnement monumental de processus anciens et multi-générationnels, voire multiséculaires. Ce constat se retrouve avec Fontaine-Daniel qui permet à Juhel de compléter le panel familial de fondations religieuses et de laisser sa propre empreinte dans sa forêt de Mayenne : au prieuré bénédictin evronnais de Berne, s'ajoutent la fondation templière de Quitay, la structure érémitique de Fontaine-Géhard et les grandmontains de Montguyon. Les cisterciens viennent finalement compléter ce tableau. La fondation de l'abbaye est même symptomatique de la montée en puissance de Juhel. Sa généalogie élargie place cet homme au cœur d'une véritable nébuleuse familiale qui vient renforcer son *dominium* (fig. 1).

6. CABY, Cécile, « Les cisterciens dans l'espace médiéval italien », dans BOUTER, Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne. Filiations, réseaux, relectures du XI^e au XVII^e siècle. Actes du quatrième colloque international du CERCOR*. Dijon, 23-25 septembre 1998, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2000, p. 567-594.

Figure 1 – Schéma généalogique simplifié des alliances familiales de Juhel III de Mayenne (v. 1165-1220)



... Mais, avant tout une œuvre pieuse

Le don est une clé importante de compréhension des rapports des laïcs avec les religieux. Il ne s'agit pas d'une idée neuve⁷. Les recherches récentes s'intéressent de plus en plus à la signification pieuse du don et redéfinissent aussi sa réciprocité : jusqu'au milieu du XII^e siècle, le don serait porté par un désintérêt matériel, mais les donateurs attendraient plutôt

7. La littérature sur le sujet est foisonnante. Pour cette période, nous renvoyons simplement à la mise au point récente suivante : BUSTERVERELD, Arnoud-Jan, « The medieval gift as agent of social bonding and political power: A comparative approach » ; COHEN, Esther et DE JONG, Mayke (dir.), *Medieval Transformations: Texts, Power, and Gifts in Context*, Leiden, Brill, 2001, p. 123-156.

d'être associés spirituellement aux moines⁸. À compter de cette date, le don, et donc le lien unissant donateurs et moines, deviendrait « calculé, contractuel et commercial⁹ ». Le phénomène, également relevé au travers du prisme cistercien, connaît malgré tout une chronologie différente dans un Bas-Maine marqué par le léger décalage des fondations du nouveau monachisme. Avant 1190, les donations/fondations sont d'abord adressées à Dieu, puis à la Vierge Marie et en dernier lieu seulement aux moines qui doivent prier Dieu dans ces lieux. Finalement, à compter des années 1190, la formulation change et devient nettement plus tranchée : l'acte de fondation de l'abbaye de Fontaine-Daniel est directement adressé aux récipiendaires institutionnels que sont les moines. Nul doute que les rapports sont devenus plus intéressés et contractuels. Pour autant, cela n'exclut en aucun cas une quelconque volonté pieuse à cette fondation. Bien au contraire, la confirmation de 1204 insiste sur ce point en répétant pour chacune des sept donations de Juhel qu'elle est faite « *in puram et perpetuam elemosinam* ». Cette expression fait référence au statut spécifique de ce type de don, à savoir son affranchissement total de toute obligation séculière¹⁰. Enfin, la profusion de détails de la charte de Fontaine-Daniel – sa longueur le démontre – accompagnée d'une précision plus grande des modalités de transfert de certaines terres, permet une meilleure définition de l'échange effectué ou attendu avec les moines. Finalement, si l'acte de fondation de Fontaine-Daniel apparaît à première vue comme un contrat plus matérialiste que ceux des autres fondations citées, il n'en reste pas moins avant tout un legs pieux que l'on pourrait même assimiler à un acte quasi-testamentaire et pénitentiel à la vue du contexte¹¹. Il est rédigé après la prise en main de Dinan par le seigneur de Mayenne, mais il doit également être replacé entre les troisième et quatrième croisades. Juhel a participé au troisième voyage avec certitude et il est vraisemblablement revenu dès 1196. Notre-Dame de Clairet est fondée l'année suivante. Le cautionnement familial prend alors toute son importance, car tout en associant la famille aux prières des moines, le donateur prévient toute revendication potentielle de la part de ses membres en cas de décès en habits de croisé.

L'onéreuse fondation d'une abbaye, quelle que soit l'obédience à laquelle elle est rattachée, ne peut-elle pas être interprétée comme un acte ultime de foi¹²? En effet, à première vue, à défaut de pouvoir évaluer et quanti-

8. Voir par exemple BULL, Marcus, *Knightly Piety and the Lay Response to the First Crusade : The Limousin and Gascony, c. 950-c. 1130*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 171.

9. KEYSER, Richard, « La transformation de l'échange des dons pieux : Montier-la-Celle, Champagne, 1100-1350 », *Revue Historique*, 305, 4, 2003, p. 793-816.

10. BOUTRUCHE, Robert, *Seigneurie et féodalité*, Paris, Aubier, 1959, t. 1, p. 295.

11. PETITJEAN, Michel, « L'acte à cause de mort dans la France coutumière du Moyen Âge à l'époque moderne », *Actes à cause de mort. Acts of Last Will*, Bruxelles, De Boeck, « Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions » (60), 1993, t. 2, p. 85-127.

12. Thomas COOMANS parle même d'une « ultime forme de mécénat » (COOMANS, Thomas, « Moniales cisterciennes et mémoire dynastique ; églises funéraires princières et abbayes cisterciennes dans les anciens Pays-Bas médiévaux », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*,

fier la foi d'une personne, la documentation attachée à une abbaye indique le plus régulièrement et quasi-exclusivement la volonté pieuse avouée des seigneurs fondateurs. L'historiographie est déjà longuement revenue sur la question de la foi ainsi que sur les fonctions structurantes de la mort dans les sociétés seigneuriales¹³. Les moines ont su convaincre les laïcs que la fondation d'une abbaye, acte réparateur ou rédempteur par excellence et conventionnel par principe, permettait de prétendre à la vie éternelle. Si, dès 1150, Clairmont est fondée pour le salut de l'âme de Guy V de Laval, celles de son père et de ses ancêtres, Juhel ajoute quant à lui ses héritiers qu'il distingue de ses successeurs en 1203. Deux arguments régulièrement dévalués par les chercheurs militent en faveur d'un véritable acte pieux à Clairmont : tout d'abord, cette dernière a été fondée « *pro salute fratris mei Hamonis* » et avec le soutien de ce frère. Le salut reste incontestablement une formule coutumière. La différence est que la rédaction du document est liée à une intentionnalité particulière qui n'a rien de conventionnel, à savoir le handicap du frère du seigneur donateur, « *fratris mei Hamonis gravi infirmitate corporis laborantis* ». Ajoutons ensuite les relations tumultueuses de Guy avec Marmoutier : ce dernier est réputé avoir causé de nombreuses vexations aux moines installés dans leur prieuré lavallois. Les religieux auraient alors fait appel au pape Eugène III qui demanda à l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, de le faire revenir dans le giron salutaire et lui faire respecter les droits des religieux. Guy persista et l'évêque prononça alors une sentence d'excommunication à son encontre¹⁴. Puis la sanction est levée en 1150 et il nous semble que la fondation de Clairmont s'inscrit clairement dans cette nouvelle étape de la vie spirituelle de Guy : rachetant ainsi son salut auprès des moines à qui il fait des présents, il marque malgré tout son mécontentement et son changement de faveur en faisant la plus importante donation à l'ordre en vogue à l'époque. La fondation aura alors été l'une des conditions au rachat de son salut.

Laïcs et religieux, promoteurs du monachisme cistercien dans le Bas-Maine

Au-delà même de la question du motif de la fondation, il faut s'interroger sur les personnes qui ont contribué au développement de l'ordre de Cîteaux dans le Bas-Maine. Une nouvelle fois, les sphères religieuse et politique apparaissent très nettement comme des acteurs de premier ordre.

56, 2005, p. 87-145). De nombreux historiens ont écarté cette motivation. René LOCATELLI lui-même indique « que les motivations premières et profondes relèvent d'une démarche religieuse, trop souvent absente de mes propos. » (LOCATELLI, René, « Les cisterciens dans l'espace français », dans BOUTER, Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne*, p. 54).

13. À titre d'exemple, IOGNA-PRAT Dominique, « Les morts dans la comptabilité céleste des clunisiens de l'an Mil », IOGNA-PRAT, Dominique et PICARD, Jean-Charles (dir.), *Religion et culture autour de l'an mil ; royaume capétien et Lotharingie*, actes du colloque « Hugues Capet, 987-1987 » [1987], Paris, Picard, 1990, p. 55-69.

14. LAURAIN, Ernest (éd.), *Cartulaire manceau de Marmoutier*, Laval, Goupil, 1911, xix et xx, p. 360-363, pour l'excommunication de Guy.

L'influence des autorités séculières

La fondation d'une abbaye est un processus long, pluriannuel et clairement réfléchi. De nombreux acteurs laïques et religieux interviennent et l'influence des réformateurs grégoriens dans les différentes fondations monastiques locales est indéniable. Elles marquent particulièrement l'association des moines et du pouvoir ecclésiastique séculier. L'épiscopat, relais efficace du mouvement, a apporté sa pierre à l'édifice du monachisme cistercien¹⁵. Le rôle de l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, est particulièrement à souligner. Il apparaît ouvertement très séduit par le nouveau monachisme cistercien¹⁶. Quatre des sept fondations masculines cisterciennes du Maine se concrétisent sous son mandat. Dès 1145, accompagné de Gérard de Sées, il procède à la consécration de l'abbaye de Perseigne et vers 1150, il participe à la fondation de l'abbaye de Clairmont¹⁷. Les *Actus* témoignent également du fait, qu'à une date indéterminée, il aurait fait construire et mis à la disposition de moines de Cîteaux, faisant une étape au Mans, un appartement et une chapelle dans sa maison épiscopale, ainsi que des serviteurs qui devaient répondre à leurs divers besoins¹⁸. Un faisceau de raisons explique cette appétence pour le monachisme cistercien : Guillaume, issu d'une importante famille de la Saintonge¹⁹, n'est autre que le cousin de l'évêque d'Angers, *Raginaldus* ou Renaud de Martigné²⁰, devenu archevêque de Reims en 1124. Durant son archiépiscopat, il rencontre à plusieurs reprises saint Bernard²¹. Mieux, celui-ci, symbole du monachisme cistercien, affirme qu'il connaît l'évêque du Mans Guillaume « *ab ineunte juventate sua*²² », et fait l'éloge de ce dernier à trois reprises pour l'innocenter dans une affaire portée devant le pape²³.

15. Bernadette BARRIÈRE a démontré cet intérêt épiscopal pour le Languedoc cistercien et elle affirme que « l'épiscopat quels que soient les diocèses de la région envisagée... a suivi de très près toutes ces expériences et les a puissamment soutenues et encouragées ». (BARRIÈRE, Bernadette, « Les abbayes issues de l'érémisme », dans *Les cisterciens de Languedoc, XIII^e-XIV^e s. 21^e colloque de Fanjeaux, 1985*, Toulouse, Privat, 1986, p. 71-105).

16. MABILLON, Jean, *Vetera Analecta*, Paris, t. III, 1682, p. 510. Ce dernier précise que son épiscopat aurait duré de janvier 1144 à janvier 1186.

17. BONDONNET, Jean, *Vies des évêques du Mans*, Paris, Edme Martin, 1651, p. 531 ; PIOLIN, Paul, *Histoire de l'Église du Mans*, Le Mans, Vrayet de Surcy, t. IV, 1860, p. 69.

18. BUSSON, Gustave et LEDRU, Ambroise (éd.), *Actus Pontificum Cenomannis in Urbe Degentium*, Le Mans, Société des Archives Historiques du Maine, « Archives Historiques du Maine » (2), 1902, p. 462.

19. LEDRU, Ambroise, *La cathédrale Saint-Julien du Mans. Ses évêques, son architecture, son mobilier*, Mamers, Fleury et Dangin, 1900, p. 156.

20. LOTTIN, René (éd.), *Chartularium insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur liber albus capituli*, Le Mans, E. Monnoyer, 1869, n° 123, p. 70.

21. DEMURGER, Alain, *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2005 (4^e éd.), p. 28.

22. C'est-à-dire depuis son jeune âge. MABILLON, Jean, *Sancti Bernardi abbatibus Claravallensis opera opera omnia*, vol. 1, Paris, 1839, p. 580 (*Epistola* CCXCIV).

23. Voir également la lettre CCXCV adressée au cardinal Henri et la lettre CCXCVI à l'évêque d'Ostie.

La position des successeurs de Guillaume semble moins tranchée. Cela n'a rien de surprenant, car c'en est fini de la grande épopée de fondations cisterciennes à l'échelle du royaume et au-delà : Renaud est évêque durant seulement trois ans (1187-1189), laps de temps probablement trop court pour voir s'affirmer une véritable stratégie épiscopale en faveur des cisterciens. Son successeur, Hamelin (1190-1214) semble pourtant garder un profil assez proche de celui de Guillaume. Confesseur et aumônier du roi d'Angleterre, Henri II, il devient évêque du Mans contre l'avis d'une partie du chapitre et ne doit sa consécration qu'à l'intervention du pape²⁴. Hamelin reste clairement sensible au nouveau monachisme : ainsi, entre 1190 et 1199, il donne à titre personnel le patronage et les revenus de l'église de Saint-Pierre-la-Cour à l'abbaye de Champagne pour la guérison de son âme. En 1205, Hamelin confirme la fondation de Fontaine-Daniel à laquelle il a assisté²⁵, et en 1213, sur la demande de Juhel III, il confirme ses donations à Fontaine-Daniel et lui accorde la « protection et sauvegarde du bienheureux Julien²⁶ ». Mais, en 1210, l'évêque se retire à Grandmont près de la forêt de Bercey où il meurt quatre ans plus tard. Sa faveur va donc aussi à de nouveaux ordres qui viennent progressivement suppléer les précédents dans les cœurs des bienfaiteurs.

La composition d'« abbayes-nécropoles », entre foi et pouvoir

Un vrai pacte tacite lie les dynasties seigneuriales des XI^e-XII^e siècles aux institutions religieuses qu'elles ont fondées et dans lesquelles elles ont élu leur sépulture²⁷. Dès l'origine, tous les projets bas-manceaux ont été conçus non comme de simples panthéons familiaux, mais bien plus comme des lieux de *memoria* dynastique et de légitimation seigneuriale. Ce phénomène n'est pas nouveau. Dès le XI^e siècle, des hommes exigent d'être ensevelis dans des églises à l'imitation des religieux qu'ils côtoient²⁸. Dans l'espace proposé, la mort et ses expressions participent pleinement à la légitimation du pouvoir seigneurial. Pourtant, au XII^e siècle, les religieux des ordres dits réformés se doivent de contester ces pratiques. La réalité est différente et cette question est clairement à replacer dans le cadre des études portant sur l'unanimité et la diversité du monachisme cistercien. Il est vrai que les premiers législateurs de l'Ordre indiquent explicitement l'in-

24. OGE, Nathalie, « Hamelin, évêque du Mans (1190-1214) : étude d'une administration épiscopale », *La Province du Maine*, 8 (5^e série), juil.-sept. 1994, p. 233-249; oct.-déc. 1994, p. 347-360.

25. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Fontaine-Daniel*, Imprimerie Poirier-Bealu, Mayenne, 1896, ch. xx (1205).

26. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. LXXII (1213).

27. LEBECQ, Stéphane, « La mort des grands dans le premier Moyen Âge », *Médiévales*, 31, 1996, p. 7-11.

28. LAUWERS, Michel, « La mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 53, 6, 1998, p. 1297-1299.

terdiction de bénéficier de tous revenus liés à des sépultures²⁹. Mais, dans le Maine comme ailleurs, à compter des années 1180, les moines blancs semblent revenir très régulièrement sur les traditions léguées par leurs fondateurs. On peut même penser que ces saints hommes ne se conforment alors à aucun modèle standardisé³⁰. Et, face à la multiplication de cas d'inhumations dans l'enclos abbatial, le chapitre général doit assouplir la règle. En bref, cette exigence seigneuriale permettait la création avec l'« abbaye nécropole » d'un lien héréditaire et intime qui engageait en quelque sorte les moines et la famille seigneuriale. Clairmont forme un bel exemple de nécropole familiale qui dure. Avec la fondation de cette abbaye, une page de l'histoire religieuse de la famille de Laval se tourne, avec l'abandon de Marmoutier comme sanctuaire familial. L'ambiguïté de la position des moines se relève dans l'étude de la topographie funéraire au sein des abbayes³¹ : à sa demande, Guy V est inhumé dans la salle capitulaire de l'abbaye avant 1185 si bien qu'en 1197, l'abbé de Clairmont fait partie des nombreux abbés sanctionnés pour avoir accepté la sépulture dans l'enceinte de l'abbaye³². Dès 1194, son fils, Guy VI, ratifie en les énumérant les différents dons faits par son prédécesseur. Tous sont liés à la sépulture d'un membre proche de la famille du seigneur de Laval. Pour finaliser sa démarche, trois ans plus tard, Guy VI fonde l'anniversaire de son père à Clairmont. Guy et Guyonnet, son fils, respectivement décédés en 1210 et 1211, sont inhumés sous le cloître près de l'église³³. Religieux et vassaux défunts viennent compléter le tableau nécrologique centré autour du seigneur fondateur. Mais, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, l'inhumation d'un bienfaiteur dans l'enceinte est devenu « un usage ancien³⁴ » : Emma, la sœur de Guyonnet, décédée en 1264, est la première à connaître le privilège d'être inhumée directement dans l'église. Avec elle, la seigneurie de Laval change de maison dans la seconde moitié du XIII^e siècle. De ses multiples mariages, elle donne notamment un enfant à Mathieu II de Montmorency. Celui-ci sera prénommé Guy comme pour matérialiser une

29. DABROWSKA-ZAWADZKA, Elisabeth, « Le rite funéraire propre à l'ordre de Cîteaux : son développement, sa réception, ses filiations », dans : BOUTER Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne*, p. 223-232.

30. BERMAN, Constance Hoffman, « Diversité et unanimité des cisterciens du XII^e siècle », dans : BOUTER Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne*, p. 187-193.

31. Aucune étude spécifique ne revient sur la topographie funéraire d'une communauté cistercienne française. Pour les bénédictins, lire par exemple BUSSON, Catherine, « La question des lieux d'inhumation dans une abbaye du diocèse de Rouen : l'exemple de Sainte-Catherine-du-Mont du XI^e au XV^e siècle », *Annales de Normandie*, 47, 1, 1997, p. 51-67. Pour les cisterciens, GARCIA FLORES, Antonio, « Espacios funerarios en los monasterios cistercienses de los reinos de Castilla y de León (siglos XII al XV) », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 56, 1-4, 2005, p. 199-230.

32. AUBERT, Marcel, *L'Architecture cistercienne en France*, Paris, Les Éditions d'Art et d'Histoire, 1943, t. I, p. 331.

33. Arch. nat., MM 746, n° 150 (1194), n° 155 (1197) et n° 177 (1213).

34. CANIVEZ, Joseph Marie (éd.), *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, Louvain, Revue d'Histoire Ecclésiastique, t. 2, 1933, p. 15, n° 9 (1222).

nouvelle fois encore les attaches seigneuriales à la première maison de Laval. Malgré ce changement de main, les détenteurs de la seigneurie de Laval continuent de considérer l'abbaye de Clairmont comme la nécropole seigneuriale et vont donc poursuivre leurs bienfaits³⁵.

Un premier accroc à cette fidélité se fait sentir à des périodes différentes selon les abbayes : Guy X (mort en 1347) fait le choix de sa dernière demeure à la collégiale de la Madeleine de Vitré, alors même que son épouse, Béatrix de Bretagne, reste attachée à l'abbaye lavalloise de Clairmont lorsqu'elle décède en 1384. Une inflexion claire se relève dans la première moitié du xv^e siècle. Jeanne de Laval, veuve de Bertrand du Guesclin et seconde épouse de Guy XII, demande à ce que son corps soit enterré aux Cordeliers de Laval – qu'ils ont fondé ensemble en 1397 – et que seul son cœur soit déposé à Clairmont. Ce choix de la pratique de l'inhumation multiple symbolise cette évolution, car cet usage favorisait un concept élargi de l'autorité de la famille et permet de mieux comprendre certains conflits d'intérêt politique³⁶. À Fontaine-Daniel, le phénomène est beaucoup plus bref : lorsque Juhel III décède en 1220, il ne laisse que des filles. L'une d'elle était mariée à Dreux V de Mello. Grâce à ce mariage, ce dernier prend en main la seigneurie de Mayenne et avec son épouse, ils seront d'importants bienfaiteurs de l'abbaye. Des vassaux les imitent également³⁷. Mais, tout bascule rapidement. Le couple ne laisse aucune postérité. La seigneurie passe alors dans les mains du neveu d'Isabelle, Alain II d'Avaugour, qui se désintéresse rapidement de Fontaine-Daniel. Sa famille cherche plutôt à confirmer la légitimité de son pouvoir du côté de Dinan où Henri II, son fils Alain II et Henri III, son petit-fils (mort en 1301), se font inhumer dans le couvent des Cordeliers. L'attache dynastique bas-mancelle n'a pas été suffisante pour faire perdurer les bienfaits. Finalement, la mise en commende des abbayes fait que le témoignage du seigneur fondateur est bien lointain et que d'autres hommes, des abbés commendataires, prennent un véritable ascendant sur l'abbaye et se feront régulièrement inhumer dans l'abbaye en tant que nouveaux maîtres des lieux.

Les choix monastiques et la stratégie d'implantation des abbayes

L'étude de l'implantation géographique des nouvelles abbayes cisterciennes amène à s'interroger sur l'existence de critères spécifiques, répondant aux besoins et aux attentes des moines ainsi qu'à leur confrontation aux réalités politiques, qui pèsent sur le lieu retenu.

35. MAUCOURT DE BOURJOLLY, Charles, *Mémoire chronologique sur la ville de Laval*, Laval, Moreau, 1886, t. I, p. 205.

36. Cela est bien démontré pour le monachisme cistercien anglais dans WESTERHOF, Danielle, « Celebrating fragmentation : the presence of aristocratic body parts in monastic houses in twelfth- and thirteenth century England », *Cîteaux – Commentarii Cistercienses*, 56, 1-4, 2005, p. 27-45.

37. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. CLXXXII (1245).

Le Bas-Maine, un désert mythique

L'antagonisme entre unanimité et diversité se révèle dès le choix du lieu pour une nouvelle implantation cistercienne. La première question est de savoir s'il s'agit de lieux imposés par le seigneur fondateur ou choisis par les moines. Régulièrement, les auteurs se réfèrent à l'incompatibilité des attentes seigneuriales et monastiques. Dans le cadre de notre étude, les cas démontrés de transferts d'un premier lieu vers une situation définitive semblent contredire l'idée que les cisterciens auraient eu un véritable pouvoir décisionnaire. René Locatelli a déjà démontré que la modestie des fondateurs avait une conséquence évidente sur le temporel de démarrage d'une abbaye³⁸. La seconde interrogation concerne les critères que doit remplir un site pour répondre aux attentes des moines cisterciens. Les critères relevés ne sont pas réservés au monachisme cistercien. Le Bas-Maine, « vaste solitude », n'est pas pour autant un désert. D'ailleurs, de nombreuses études monographiques ont démontré la relativité de cette notion³⁹. Dans le Bas-Maine, le choix ne se porte jamais sur un vrai désert inhospitalier et infertile. Au contraire, les moines surent concilier isolement relatif avec le siècle et conditions économiques favorables à la prospérité de leur abbaye. Lorsque les cisterciens s'installent dans la forêt de Salair, les moines de Montguyon avaient alors des droits et des hommes sur le lieu d'implantation. Des laïcs résident aussi dans leur voisinage, tel Renauld Fauconnier, installé à moins de deux kilomètres au nord de l'abbaye. La Grinhardière, tenure détenue par un vassal du seigneur de Mayenne à moins de 500 mètres de l'abbaye, se relève dans un acte daté des environs de 1200⁴⁰. Enfin, la charte de confirmation de 1203 ne manque d'ailleurs pas de rappeler que « les hommes de la Sépellière », installés à moins de 700 mètres au sud de l'abbaye, font partie de la dotation initiale de Juhel.

De manière dorénavant assez attendue, les abbayes cisterciennes du Bas-Maine, comme celle de l'ensemble du Maine (hormis l'Épau) éprouvent un attrait particulier pour les marges des forêts, les fonds de vallons boisés et la proximité d'un cours d'eau⁴¹. Fontaine-Daniel est installée au bord de l'Anvove en pleine forêt. À Clairmont, le choix même du site a été réfléchi

38. LOCATELLI, René, « Rappel des principes fondateurs de l'ordre cistercien. Aux origines du modèle domanial », dans PRESSOUYRE, Léon (dir.), *L'espace cistercien. Colloque de Fontfroide, 24-27 mars 1993*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1994, p. 13-26.

39. AUBERGER, Jean-Baptiste, *L'Unanimité cistercienne primitive : mythe ou réalité?*, Achel (Belgique), Cîteaux – Commentarii cistercienses, 1986, p. 127-133.

40. Un point sur le sujet se retrouve dans PICHOT, Daniel, *Le Bas-Maine*, p. 86-90. La remarque est transposable au terroir de Clairmont.

41. Pour comparaison avec les structures bénédictines, cf. RACINET, Philippe, *Crises et renouveaux : les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Arras, Artois Presses Université, 1997, p. 113. Pour le monachisme cistercien, cf. DUFIEF, André, « L'implantation monastique en Bretagne (vers 1100-1300) », dans LAURENT, Catherine, MERDRIGNAC, Bernard et PICHOT, Daniel, *Mondes de l'Ouest et villes du monde : regard sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 166.

dès le début par les religieux et le seigneur donateur. Ainsi, l'espace où se trouve l'abbaye est situé au carrefour des paroisses d'Olivet, Le Genest, La Brulatte et Loiron. Ici, l'isolement se veut relatif et il permet au seigneur de contrôler et d'humaniser clairement cet espace intercalaire. Ensuite, l'eau y est très présente : le Vicoin permet notamment aux moines d'actionner des moulins et d'installer plusieurs étangs que l'on retrouve indiqués pour une part dans l'acte de confirmation. Enfin, il s'agit d'un espace où le couvert forestier et la topographie de fond de vallée sont indéniables. Le site correspondait donc idéalement à une fondation cistercienne et seigneur et moines y trouvaient leur compte. L'installation a eu lieu dès 1150, date à laquelle l'excommunication de Guy est levée, le temps d'expérimentation aura duré deux ans et finalement, la conformité du site est confirmée par la chartre de 1152.

La question du transfert : le déplacement des moines de la Herperie à Fontaine-Daniel

Comment passe-t-on de la fondation de Notre-Dame-de-Clairret dans le bois de Bourgon à celle de Fontaine-Daniel dans celui de Salair ? L'abbaye actuelle ne se situe pas avec certitude sur son site d'installation initiale qui était au lieu de la Herperie. Contrairement à Clairmont, nous pouvons faire appel à un ensemble de chartes, issues du cartulaire de l'abbaye de Fontaine-Daniel : la Herperie sort de l'obscurité documentaire en 1197 lorsque Juhel de Mayenne et sa mère Isabelle confirment un accord passé entre les moines de Clairmont et un certain Odon Bifox et sa femme⁴². Le lieu appartient encore aux moines lavallois, même si le seul fait que l'acte y soit signé démontre qu'il est déjà dans un état transitionnel. L'année suivante au plus tard, Maurice de Craon confirme une donation de sa sœur faite à une abbaye dite Notre-Dame-de-Clairret fondée par Juhel de Mayenne, son frère utérin, dans ce lieu de la Herperie⁴³. Il est donc certain que la première abbaye de Juhel a été fondée dans le bois de Bourgon dès 1197 et qu'elle est officialisée dès 1198. L'événement est appuyé chronologiquement par le passage du relais entre Alain de Vitré et son gendre, Juhel de Mayenne, à la tête de la seigneurie de Dinan en 1197. S'ensuivent plusieurs donations à l'abbaye nouvellement fondée par Juhel lui-même et son entourage⁴⁴. Très tôt, les cisterciens sont extrêmement attentifs à la question du choix du lieu d'implantation. Les moines ont ainsi régulièrement abandonné le site primitif au profit d'un second mieux adapté. Ces transferts sont souvent intervenus au bout de quelques années au moment où l'on a estimé que l'installation était un échec. Les raisons habituelles invoquées sont

42. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. VIII (1197).

43. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. IX (v. 1198).

44. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. X (v. 1200), XI (v. 1200), XII (v. 1200).

multiples : climat défavorable, approvisionnement insuffisant en eau vive ou absence de carrières pour la construction définitive⁴⁵. Pour l'installation à Fontaine-Daniel, le phénomène s'éclaire difficilement, même si nous disposons de la charte finale de confirmation de la fondation en 1203. Si l'on suit l'abbé Angot, l'infertilité du site initial, associée à un manque d'eau expliquerait le déplacement de l'abbaye de la Herperie vers la forêt de Salair à l'ouest de Mayenne⁴⁶. Notre-Dame de Clairet est devenue Fontaine-Daniel. Cette raison nous semble peu probable : le site répondait aux attentes des cisterciens. La forêt de Bourgon est un refuge réputé pour les ermites, elle forme un écrin idéal et l'étude du réseau hydrographique montre que la zone est proche de plusieurs ruisseaux et sources permettant l'établissement d'étangs. L'explication doit donc se trouver ailleurs.

L'une des oppositions à cette fondation vient selon nous des ermites qui vivaient déjà dans la forêt de Bourgon autour des ermitages de Lyncé et de Saint-Martin de Sézain, satellite de la constellation entourant Fontaine-Géhard. Guy-Marie Oury affirme avec raison que « Fontaine-Géhard est un groupement d'ermites qui a conservé son identité avec entêtement tout au long du XII^e siècle⁴⁷ » Bourgon était donc un désert bien trop occupé par des ermites. Il semble même que l'affirmation doit pouvoir être étendue aux vingt premières années du siècle suivant. Tous les satellites de Fontaine-Géhard ou presque ne rentrent finalement dans le giron régulier de Marmoutier qu'en 1203, alors même que la première injonction datait de 1147. On ne peut s'empêcher de penser que la première abbaye installée à la Herperie en 1197 avait également comme but final de faire rentrer ces ermites dans les rangs de la régularité, d'être l'une des alternatives proposées aux anachorètes. La règle cistercienne était la plus proche du mode de vie érémitique, on comprend mieux que certains ermites de la forêt de Bourgon durent préférer ce modèle à celui, plus traditionnel, de Marmoutier. Pourtant, l'échec est patent et la mise en œuvre du vieux monachisme semble avoir été plus vigoureuse. L'incorporation des ermites est longue et l'opposition la plus forte vient justement des ermites de Lyncé installés à seulement quelques centaines de mètres de la Herperie. Les actes se multiplient jusqu'en 1211 et démontrent les multiples difficultés rencontrées par les moines de Marmoutier avant de parvenir à leurs fins⁴⁸. Cette volonté de mettre fin à un érémitisme devenu incontrôlable se confirme dans la forêt de Mayenne où il est également appuyé par le sei-

45. Cela est notamment rappelé par ROLLAND, Tiphaine, « Aménagements et stratégie territoriale dans le Bas-Maine au XIII^e siècle d'après l'exemple de l'abbaye de Fontaine-Daniel », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 55, 1-2, 2004, p. 65-86.

46. ANGOT, Alphonse-Victor, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, Goupil, 1900, t. 2, « Herperie », p. 432.

47. OURY, Guy-Marie, « Les survivants des ermites du Bas-Maine : le groupement de Fontaine-Géhard », *Revue Mabillon*, Janvier-juin 1988, t. 51, p. 362.

48. LAURAIN, Ernest (éd.), *Cartulaire manceau de Marmoutier*, Lincé, n° xxii, p. 290-291 : « Cette même année, les anachorètes font appel au pape qui institue des commissaires pour régler l'affaire. Les commissaires finirent par se déclarer incompétents et l'affaire est donc portée à Rome où les ermites de Lyncé sont déboutés de leurs protestations

gneur du lieu. L'entreprise aura donc échoué en partie en raison de la résistance d'une partie des ermites du bois de Bourgon et de la concurrence traditionnelle. Finalement, des ermites sont restés quelques années de plus dans ce lieu avant d'être définitivement repris en main par les moines de Marmoutier; d'autres auront accepté plus rapidement de devenir moines et seraient donc partis à Fontaine-Daniel. Comme ailleurs, le choix du nouveau site s'accompagne alors de modifications sémantiques pour mettre en évidence un destin renouvelé. L'abbaye dite de Clairret prend alors le nom de Fontaine-Daniel comme pour marquer la libération de la tutelle de leur mère Clairmont et s'attacher celle de l'ancienne tête de la constellation érémitique.

Il nous faut maintenant comprendre pourquoi et comment, après avoir constaté l'échec du premier site, celui du bois de Salair aurait été choisi ou proposé pour la nouvelle implantation dite de Fontaine-Daniel. Pour les moines, les motivations sont multiples. Le site répond aux exigences de la règle. Un argument semble avoir beaucoup plus motivé ce transfert : les premières chartes du cartulaire factice de Fontaine-Daniel nous permettent de rapidement comprendre que la forêt de Bourgon était un espace partagé entre plusieurs seigneurs, ceux de Laval, de Saint-Berthevin et de Mayenne. Cette multiplicité des magnats dans cet espace forestier est conflictuelle et donc peu favorable au développement d'une abbaye, d'autant que celui-ci est déjà freiné par les problèmes rencontrés avec les ermites. Or, en s'installant dans le bois de Salair, les moines se placent désormais sous la domination d'un seul homme, le seigneur Juhel III de Mayenne. Cela sous-entend que les moines rencontreront moins de problèmes de *dominium*, en tout cas la fondation permet une simplification des rapports et Juhel pouvait ainsi faire de la création son abbaye sans aucune contestation possible. L'évolution des divers rapports féodaux participe donc à expliquer le déplacement de l'abbaye d'un bois à l'autre. À ce titre, nous nous demandons si les fondations de Clairmont comme Fontaine-Daniel ne devraient pas être envisagées dans le cadre du réveil des velléités sanctobertheviniennes. Ces seigneurs sont des vassaux qui entretiennent des rapports tumultueux notamment avec la famille de Laval depuis plus d'un siècle. Les textes pourraient laisser à penser que les rapports entre les deux familles se sont apaisés. Ainsi, Guérin de Saint-Berthevin est le premier laïc à signer la charte de confirmation de Clairmont. Dans les faits, la souscription à cette fondation doit plus largement être envisagée comme un moyen pour le seigneur de Laval de rappeler à son vassal la hiérarchie féodale. Cette inimitié avec le seigneur fondateur n'interdit pas à la famille de Saint-Berthevin de se rapprocher de l'abbaye de Clairmont⁴⁹. Mais la fondation de l'abbaye de Fontaine-Daniel s'inscrit dans une période de sursaut des rapports conflictuels entre le seigneur de Saint-Berthevin et ses voisins, notamment après

et le silence leur est imposé. C'en est donc fini (ou presque) du dernier grand groupe d'ermites du Bas-Maine. »

49. GUILLER, LOUIS, *Recherches sur Changé-les-Laval*, Laval, Goupil, 1882-1883, t. 2, p. 239.

la prise en main de la seigneurie par Hubert suite au décès de son père vers 1200. La chronologie est concordante avec la datation du transfert. Cette famille a revendiqué des droits auprès des moines installés à la Herperie⁵⁰. Le même Guérin y intervient déjà entre la fin des années 1180 et les années 1190, alors que ce lieu n'est encore qu'une dépendance de Clairmont. Ainsi, son successeur, Hubert de Saint-Berthevin, se positionne plus ou moins illégalement en maître de la forêt de Bourgon et règle plusieurs conflits à sa cour au sujet de diverses institutions installées dans ce lieu⁵¹. Avant 1203, il accorde des droits aux moines de Clairmont. Prenant en compte ces prétentions d'Hubert de Saint-Berthevin, le déplacement de l'abbaye de la Herperie à Fontaine-Daniel marquerait alors une façon pour les seigneurs de Laval et de Mayenne de remettre une dernière fois à sa place la turbulente famille de Saint-Berthevin qui tente de grignoter la domination sur la forêt à leurs dépens. Juhel aura ainsi profité des conflits féodaux latents pour s'affirmer, y compris avec le soutien libre ou contraint du seigneur de Laval.

•

« Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs⁵² ? » Cette question, loin d'être novatrice, reste pourtant cruciale, car elle détermine les différents faisceaux d'étude et de compréhension du phénomène monastique. L'histoire des fondations abbatiales est beaucoup plus complexe que ce que les seules chartes veulent bien laisser voir. Ainsi, ce processus ne résulte jamais uniquement de la simple volonté de ceux qui se nomment volontiers « fondateurs », mais il procède plutôt d'une « séquence événementielle complexe⁵³ », mêlant acte politique et seigneurial et œuvre pieuse, rédemptrice et salutaire. L'abbaye, devenue nécropole dynastique, matérialise cette rencontre inévitable. Ainsi, toutes les fondations du Bas-Maine apparaissent clairement comme des actes personnels et familiaux. Il s'agit même de véritables « affaires de familles⁵⁴ », y compris après 1200, date à laquelle cette pratique était moins fréquente⁵⁵.

50. GROSSE-DUPERON, Albert et GOUVRION, Émile (éd.), *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, ch. II (1188).

51. Par exemple LAURAIN, Ernest (éd.), *Cartulaire manseau de Marmoutier, Lincé, V* (v. 1220).

52. Nous empruntons volontiers cette question à RIPART, Laurent, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? Le cas des prieurés bénédictins des Alpes occidentales (vers 1020-vers 1045) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113, 3, 2006, p. 189-203.

53. Cette notion est notamment bien reprise et résumée par MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiastiques à Fougères à l'époque grégorienne (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113, 3, 2006, p. 105-132. Pour le monachisme réformé, se référer à LOCATELLI René, *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon, v. 1060-1220*, Saint-Étienne, Centre Européen de Recherche sur les Congrégations et Ordres Religieux, 1992, p. 222-227.

54. MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines », *op. cit.*, p. 131.

55. BOUCHARD, Constance Brittain, *Sword, Miter and Cloister : Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca, Cornell University Press, 1987, p. 163 et 225-229.

Bibliographie

- BARRIÈRE, Bernadette, « Les abbayes issues de l'éremitisme », *Les Cisterciens de Languedoc, XIII^e-XIV^e siècle, 21^e colloque de Fanjeaux, 1985*, Toulouse, Privat, 1986, p. 71-105.
- BERMAN, Constance Hoffman, « Diversité et unanimité des cisterciens du XII^e siècle », BOUTER, Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne. Filiations, réseaux, relectures du XII^e au XVII^e siècle. Actes du quatrième colloque international du CERCOR. Dijon, 23-25 septembre 1998*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2000, p. 187-193.
- BULL, Marcus, *Knightly Piety and the Lay Response to the First Crusade: The Limousin and Gascony, c. 950-c. 1130*, Oxford, Clarendon Press, 1993, 328 p.
- BLISTERVELD, Arnoud-Jan, « The medieval gift as agent of social bonding and political power : a comparative approach », dans COHEN, Esther et DE JONG, Mayke (dir.), *Medieval Transformations : Texts, Power, and Gifts in Context*, Leiden, Brill, 2001, p. 123-156.
- CABY, Cécile, « Les cisterciens dans l'espace médiéval italien », dans BOUTER, Nicole (dir.), *Unanimité et diversité cistercienne. Filiations, réseaux, relectures du XII^e au XVII^e siècle. Actes du quatrième colloque international du CERCOR. Dijon, 23-25 septembre 1998*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 2000, p. 567-594.
- COOMANS, Thomas, « Moniales cisterciennes et mémoire dynastique; églises funéraires princières et abbayes cisterciennes dans les anciens Pays-Bas médiévaux », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 56, 2005, p. 87-145.
- DOUZOU, Alain, « Les cisterciens, agents du pouvoir », *Revue du Rouergue*, 65, 2001, p. 69-85.
- DUFIEF, André, « L'implantation monastique en Bretagne (vers 1100-1300) », dans LAURENT, Catherine, MERDRIGNAC, Bernard et PICHOT, Daniel, *Mondes de l'Ouest et villes du monde : regard sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, PUR, 1998, p. 166.
- GARCIA FLORES, Antonio, « Espacios funerarios en los monasterios cistercienses de los reinos de Castilla y de León (siglos XII al XV) », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 56, 1-4, 2005, p. 199-230.
- LAUWERS, Michel, *La Mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Éditions Beauchesne, 1997, 537 p.
- LOCATELLI, René, *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon, v. 1060-1220*, Saint-Étienne, Centre Européen de Recherche sur les Congrégations et Ordres Religieux, 1992, 536 p.
- MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiaux à Fougères à l'époque grégorienne (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 113, 3, 2006, p. 105-132.
- PICHOT, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, Société d'Histoire et d'Archéologie de la Mayenne, 1995.
- ROLLAND, Tiphaine, « Aménagements et stratégie territoriale dans le Bas-Maine au XIII^e siècle d'après l'exemple de l'abbaye de Fontaine-Daniel », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 55, 1-2, 2004, p. 65-86.

WESTERHOF, Danielle, « Celebrating fragmentation : the presence of aristocratic body parts in monastic houses in twelfth and thirteenth century England », *Cîteaux – Commentarii cistercienses*, 56, 1-4, 2005, p. 27-45.

RÉSUMÉ

L'étude de deux fondations claravalliennes du Bas-Maine – Clairmont et sa fille Fontaine-Daniel – permet d'envisager les différents processus qui aboutissent à la naissance des abbayes cisterciennes. Elle fait apparaître l'ambiguïté même de ces fondations, motivées autant par des raisons politiques, puisqu'il s'agit d'un acte seigneurial qui vient s'intégrer dans le contexte politique comtal général, que par des raisons religieuses. Les acteurs de la fondation appartiennent d'ailleurs à ces deux sphères. Si l'évêque semble être un élément moteur dans la promotion de l'ordre de Cîteaux dans le Maine, il ne faut pas faire abstraction d'un pacte tacite qui lie les dynasties seigneuriales locales aux institutions religieuses et qui trouve son paroxysme dans l'édification de véritables nécropoles familiales. Enfin, l'implantation des nouveaux établissements est un subtil compromis entre les attentes des moines et le désir du seigneur fondateur de contrôler un espace en marge de ses possessions. Tous ces aspects rappellent la complexité des fondations abbatiales.

ABSTRACT

Analysing two foundations in Bas-Maine (Clairmont and its daughter Fontaine-Daniel) gives a glimpse of the different processes leading to the birth of a Cistercian abbey. It demonstrates the ambiguity of these foundations, brought about as much for political reasons, since they are the result of decisions taken by lords within the general political context of the county, as by religious motivations. Those responsible for the foundation indeed belong to both spheres. It may seem that the bishop was instrumental in promoting of the Order of Cîteaux in Maine, but it is worth remembering that there was an unspoken agreement between local seigniorial dynasties and religious institutions that culminated in the construction of genuine family necropolis. Finally, the setting up of new institutions was a subtle compromise between the monks' expectations and the lord's desire to control areas adjacent to his estates. All these factors emphasise that the foundation of an abbey is a complex phenomenon.